



TOUTES & TOUS CHEMINOT·ES

GESTIONNAIRES DE MOYENS, PAS GESTIONNAIRES DE MISÈRE !

La multiplication des restructurations, la mise en place des nouveaux logiciels de commande (Orion, Oscar, Progrès/Score, ORP) dégradent considérablement les conditions de travail des gestionnaires des moyens (GM) ainsi que les relations entre cheminots. La formation inexistante et le peu de postes disponibles dans la ligne métier GM sclérose les déroulements de carrière.

En moyenne, une restructuration est mise en place tous les 6 mois sur les chantiers. La plupart des réorganisations ont pour but de réduire les effectifs, de créer des plates-formes de commande, de passer les bureaux de commande en 2X8 ou en journée avec transfert des appels durant la nuit dans les centres opérationnels.

En multipliant les outils numériques de commande, la Direction uniformise les gestes métier des GM, déqualifie leur métier et facilite le dumping social entre cheminots des bureaux de commande. Les nombreux « BUGS » engendrent un surcroît de travail fastidieux.

LE MÉTIER DE GESTIONNAIRE DES MOYENS

La définition du métier de « gestionnaire des moyens » : technicien chargé de la gestion prévisionnelle et opérationnelle des personnels et du matériel du domaine ferroviaire.

Une formation « initiale » lui permettant d'acquérir la gestion des moyens humains, la gestion des moyens matériels, la protection du personnel, la gestion des installations de traction électriques secondaires et les règles de composition des trains.

Cette formation doit commencer immédiatement après son embauche. La première semaine doit être une semaine « découverte du métier ». Elle doit se faire en alternance entre le centre de formation et le terrain en présence du titulaire du poste. Dès le premier jour de formation, le jeune embauché doit avoir sa propre boîte mail et les codes de sa session. À la fin de la formation, un constat doit être réalisé avec la présence des délégués du personnel.

Le gestionnaire des moyens doit bénéficier au minimum de 2 journées de **formation continue** par an en présentiel, auxquelles s'ajoutent 2 jours consécutifs de formation sur le terrain ou en ligne afin de mieux appréhender les méthodes et les contraintes des autres métiers.

Les postes doivent être **sur les sites de production**, au plus près des cheminots. La formation acquise leur permet de gérer en autonomie les moyens humains et matériels et d'assurer la circulation des trains en toute sécurité.

En plus de la revalorisation des salaires, étant toute la journée devant plusieurs écrans, les gestionnaires de moyens revendiquent le déblocage de l'indemnité de saisie au-delà de la classe 4 (environ 70 euros par mois).

Avec la CGT, gagnons nos revendications !

